

Commune de Saint-Palais-de-Phiolin

Liste des servitudes d'utilité publique

État des éléments connus à UARDD au 27/10/2017

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Institution de la servitude	Service gestionnaire
Servitudes relatives à la conservation du patrimoine				
Patrimoine naturel - Eaux				
AS1	Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Périmètre de protection rapprochée (secteur général) de la prise d'eau de Coulonge-sur-Charente, commune de Saint-Savinien	AP 10/08/1971 (modifié par AP du 31/12/1976)	ARS
		Périmètre de protection éloignée du captage « Les Fontaines Bleues », commune de Saint-Dizant-du-Gua	AP 23/02/2004	ARS
Patrimoine culturel - Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables				
AC1	Immeubles classés ou inscrits	Église Saint Palais (commune de Saint-Palais-de-Phiolin) – immeuble classé au titre des monuments historiques	AM 15/11/1913	STAP
AC1	Abords des monuments historiques	Périmètre de protection de 500 m autour de l'Église Saint Palais (commune de Saint-Palais-de-Phiolin) – immeuble classé au titre des monuments historiques le 15/11/1913	Art. L. 621-30 du code du patrimoine	STAP
		Périmètre de protection de 500 m autour de l'Église Saint-Jacques (commune de Belluire) – immeuble classé au titre des monuments historiques le 08/08/1973	Art. L. 621-30 du code du patrimoine	STAP
Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements				
Énergie - Électricité et gaz				
I4	Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Ligne de transport d'énergie électrique – THT 2 x 400 KV Préguillac / Braud		RTE
Communications - Réseau routier				
EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomérations	Autoroute A10	Article L. 122-2 du code de la voirie routière	Concessionnaire
Communications - Circulation aérienne				
T7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Circulation aérienne – servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement	Article L. 6352-1 du code des transports	DGAC - SNIA
Télécommunications				
PT2	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	Liaison hertzienne – zone spéciale de dégagement entre les stations de Saint-Georges des Coteaux (La Touche) et Soubran (Sans Pareil)	DT 16/04/2014	Ministère de la Défense
Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques				
Salubrité publique - Cimetières				
INT1	Servitude instituée au voisinage des cimetières	Voisinage du cimetière – rue de Saintonge	Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales	Commune